



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.73

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT LE RENFORCEMENT ET LA RÉHABILITATION
DES STRUCTURES DE L'HÔTEL DE CHÂTEAURENARD À AIX EN PROVENCE**

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Danièle BRUNET à Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER, M. Jules SUSINI à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 01/02/10

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique Publique : Valorisation du Patrimoine

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT LE RENFORCEMENT ET LA RÉHABILITATION DES STRUCTURES DE L'HÔTEL DE CHÂTEAURENARD À AIX EN PROVENCE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le présent Projet Architectural et Technique fait suite à l'Étude Préalable à l'assainissement des structures support des décors peints de l'escalier d'honneur de février 2007 établie par le Cabinet de M. François BOTTON, ACMH et approuvée le 31 juillet 2007. Il s'agit aujourd'hui d'entreprendre les travaux d'assainissement des parties hautes de l'hôtel de Châteaurenard. Les locaux des 2° et 3° étages, situés au-dessus de l'escalier, sont inoccupés depuis de nombreuses années. Ils présentent un état de vétusté et d'abandon important aggravé par l'occupation des pigeons et par les infiltrations, liées à l'absence de protections aux fenêtres. Depuis 1996, l'ensemble des ouvertures a été obturé par des grilles et volets provisoires, mais une masse importante de déjections s'est accumulée dans les sondages pratiqués en 1995, dans les planchers des 2° et 3° étages, et en particulier sur le dessus du plafond. Celle-ci a été partiellement évacuée au mois d'octobre 2006. L'état actuel reste alarmant au regard des conditions de conservation.

L'intervention prendra en compte les 2 orientations principales ci-après, définies suite à l'étude préalable.

- D'une part, l'assainissement des locaux du 2° étage et le renforcement structurel de leurs planchers, constituant le support des décors plafonnants du 1° étage, et de l'escalier d'honneur.
- D'autre part, la réfection des charpentes et couvertures situées à l'aplomb de ces locaux, qui constitue en réalité un préalable à toute intervention, compte tenu de leur état de dégradation avancée, et des reports de charges anormaux sur des planchers inaptés à les recevoir.

Ces travaux structurels donneront par ailleurs l'occasion d'améliorer la capacité des planchers, en vue d'une occupation ou réutilisation éventuelle. Nous notons que, s'agissant d'un assainissement et d'un confortement structurel (et non d'une restauration), les surfaces assainies seront laissées en l'état de recevoir un équipement non précisé à ce jour. En l'absence de programme, il a été établi les contraintes relatives à une occupation de bureaux. Les cloisons, sollicitées anormalement par la descente de charge de la couverture, et reposant sur les planchers à reprendre seront soit démontées (cloisons courantes, placard) ou suspendues pour les ouvrages à conserver.

À l'occasion de ces travaux, il conviendra de libérer provisoirement les bureaux situés au 1^o étage et au rez-de-chaussée ainsi que les bureaux du 2^{ème} étage en vue d'assurer la sécurité des agents. Ceux-ci seront relogés dans d'autres locaux administratifs.

Il s'agit d'un appel d'offre ouvert passé en application des articles 33 3^oal. et 57 à 59 du Code des marchés publics, comportant des prix unitaires (lots 1 et 2) et forfaitaires (lot 3).

Les pièces générales sur lesquelles s'appuie le marché sont :

- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par le décret 76-87 du 21 Janvier 1976 modifié
- Le cahier des clauses techniques générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de Travaux
- Le cahier des clauses spéciales des documents techniques unifiés (CCS-DTU) énumérés à l'annexe 1 de la circulaire du 22 Avril 1986 du Ministre de l'économie, des finances et de la privatisation
- Le mode métré édité par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction du Patrimoine, Mission technique et économique

Le marché est fractionné en 3 lots :

<i>Lots</i>	<i>Désignation</i>
1	Installation du chantier - Charpentes et couvertures
2	Maçonnerie
3	Conservation préventive

Le lot principal est le lot 1.

Les travaux seront divisés en tranches définies comme suit :

<i>Tranches</i>	<i>Désignation</i>
Tranche ferme (TF)	clos et couverts et travaux connexes
Tranche conditionnelle 1 (TC1)	Travaux intérieurs
Tranche conditionnelle 2 (TC2)	Travaux intérieurs et finitions

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

<i>Tranches</i>	<i>Lot(s) concerné(s)</i>
Tranche ferme (TF)	1, 2 et 3
Tranche conditionnelle 1 (TC1)	1, 2 et 3
Tranche conditionnelle 2 (TC2)	2 et 3

L'estimation globale du marché est de 606 236,95 € HT répartis comme suit :

<i>Lots</i>	<i>Désignation</i>	<i>Tranche ferme</i>	<i>TC1</i>	<i>TC2</i>
1	Installation du chantier - Charpentes et couvertures	185 587,10 € HT	65 892,85 € HT	
2	Maçonnerie	60 028,50 € HT	124 048,50 € HT	18 130,00 € HT
3	Conservation préventive	52 750,00 € HT	91 300,00 € HT	8 500,00 € HT

Aucune variante n'est autorisée, aucune option n'est proposée.

Les marchés résultant des différents lots sont conclus pour un période globale de quarante-huit mois, à compter de la date fixée par l'ordre de service, prescrivant au titulaire du lot concerné, de commencer (en premier) l'exécution des travaux lui incombant. Cette durée tient compte des délais maximum pour l'affermissement des tranches conditionnelles tels que mentionnés ci-avant, ainsi que des délais prévisibles d'exécution de chaque opération.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 29 septembre 2009 et publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics le 1^{er} octobre 2009 et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 6 octobre 2009. Cet appel d'offres était également consultable par voie électronique. La date limite de réception des plis avait été fixée au 23 novembre 2009.

Les critères retenus pour le jugement des offres énoncé dans le règlement de la consultation étaient les suivants avec leur pondération :

Modalités d'analyse des candidatures :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Modalités d'analyse des offres :

Lots 1 et 2 :

- Prix toutes tranches incluses : 60 %
- Valeur technique : 40 %
 - Mode opératoire : Programme détaillé d'exécution avec phasage - Gestion approvisionnement et des déchets - Sécurité des locaux occupés - Sécurité du public - Gestion des nuisances (bruits, poussières)
 - Matériaux : Origine des matériaux et fournitures proposées (Tuiles, Plancher bois, Plancher collaborant, Zinguerie, Menuiseries)

Lot 3 :

- Valeur technique : 60%
 - Protocole de nettoyage, consolidation, protection des décors peints
 - Protocole de restauration des gypseries
 - Programme détaillé d'exécution avec phasage
 - Documentation de la restauration
- Prix toutes tranches incluses : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1^{er} décembre 2009, a procédé à l'ouverture des plis et les a déclarés conformes. Elle a ensuite confié l'analyse des offres à la Direction des Musées et du Patrimoine.

Au cours de la séance du 15 décembre 2009, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle proposée par les candidats suivants :

LOTS	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRES	MONTANT HT OFFRE	ESTIMATION VILLE	INCIDENCE / ESTIMATION
	Installation du chantier - Charpentes et couvertures	Entreprise BOURGEOIS – FOURQUES (30)	240 356,23 €	251 479,95 €	-4,42% (économie de 11 123,72 €)
	Maçonnerie	Groupement VIVIAN et CIE / Compagnons de Castellane – MARSEILLE (13)	124 568,33 €	202 207,00 €	-38,40% (économie de 77 638,67 €)
	Conservation préventive	Entreprise QUELIN MERINDOL – AVIGNON (84)	86 471,34 €	152 550,00 €	-42,75% (économie de 66 078,66 €)

Concernant les lots n°1 et 2 :

Outre les économies pouvant être réalisées eu égard au montant des offres, les propositions techniques des entreprises retenues répondent en tout point au cahier des charges et font état d'une attention toute particulière concernant l'implantation du chantier en milieu " centre urbain " avec présence d'un bâtiment secondaire spécifique (crèche).

Concernant le lot n°3 :

Outre les économies pouvant être réalisées eu égard au montant de l'offre, la proposition technique répond en tout point au cahier des charges et mentionne de manière détaillée les mesures de protection des décors.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés et tout document s'y rapportant, portant sur l'assainissement des structures de l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Châteaurenard, avec :

- lot n°1 : Entreprise BOURGEOIS – FOURQUES (30), pour un montant HT toutes tranches incluses de 240 356,23 € ;
- lot n°2 : Groupement VIVIAN et CIE / Compagnons de Castellane – MARSEILLE pour un montant HT toutes tranches incluses de 124 568,33 € ;
- lot n°3 : Entreprise QUELIN MERINDOL – AVIGNON (84) pour un montant HT toutes tranches incluses de 86 471,34 €.

2010.73 - MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT LE RENFORCEMENT ET LA RÉHABILITATION DES STRUCTURES DE L'HÔTEL DE CHÂTEAURENARD À AIX EN PROVENCE

Présents et représentés	: 48
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**